

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 45/2023/97322/E01:1

REF. 45/2023/97322/E01:2

DATE DU CONTRÔLE 27/12/2023

AGENT VISITEUR Mateusz Bargielski

ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Jules Lahaye 205 - 1090 Jette

TYPE DE CONTRÔLE Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4.)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

Type de locaux	Bureau
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Application des dérogations de la partie 8 du Livre 1 – AR 8/09/2019 Application des dérogations de la sous-section 6.5.8.2. du Livre 1 – AR 8/09/2019
Les limites du contrôle sont	voir plans
Document des influences externes	OK
Date de la réalisation de l'installation	à partir du 1/10/1981 et avant le 1/06/2020 - à partir du 1/06/2023
Revisite Certinergie	Revisite Certinergie

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	SIBELGA
Type d'alimentation	Alimentation via compteur BT GRD
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	16376665
Index jour/nuit	3139/1903
Type de protection générale	
Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 16 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	25A

### › CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	4	Nombre de circuits	5/6/9/2
Système de mise à la terre	TT	Les fondations datent		d'avant le 1/10/1981	
Type d'électrode de terre	piquets	Résistance de dispersion de la prise de terre des masses (Ω)		5,4	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Test de continuité		concluant	
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts indirects		OK	
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile	OK	Plan/liste Installations critiques		Sans objet	
Plan/liste installations de sécurité	OK	Dispositif différentiel de tête		ID - 63A - 300mA - type A - test OK	
Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 63A - 300mA - type A - test OK	Protection contre les contacts directs		OK	
Résistance générale d'isolement (MΩ)	1,81	Contrôle des installations critiques		Sans objet	
Contrôle des installations de sécurité	OK				

## CONCLUSION : CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 27/12/2028.

Signature de l'agent

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 45/2023/97322/E01:1

RÉF. 45/2023/97322/E01:2

### ➤ RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
  - de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
  - de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
  - de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
  - d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Énergie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
  - de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
  - de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Énergie du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

### ➤ REMARQUES

- En l'absence du rapport de 1er contrôle, un 1er contrôle a été demandé par le client.

# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

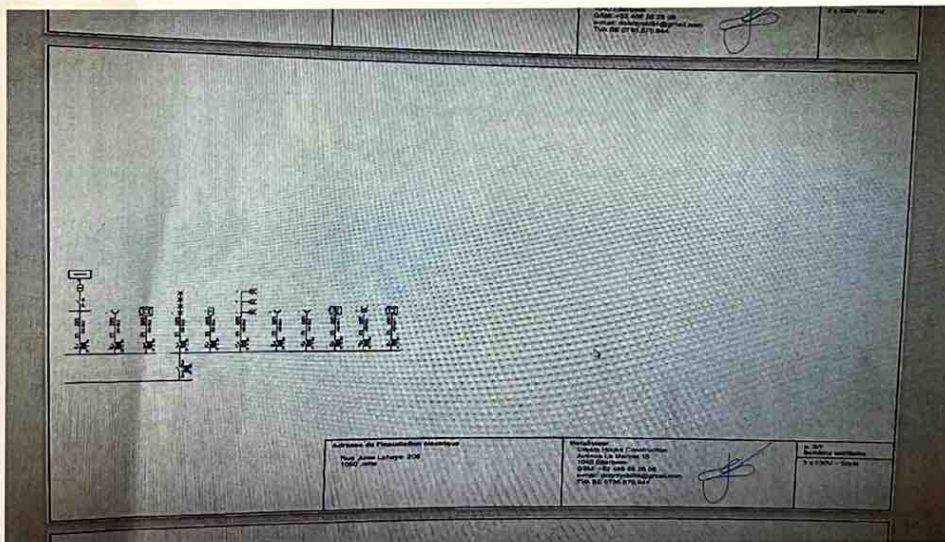
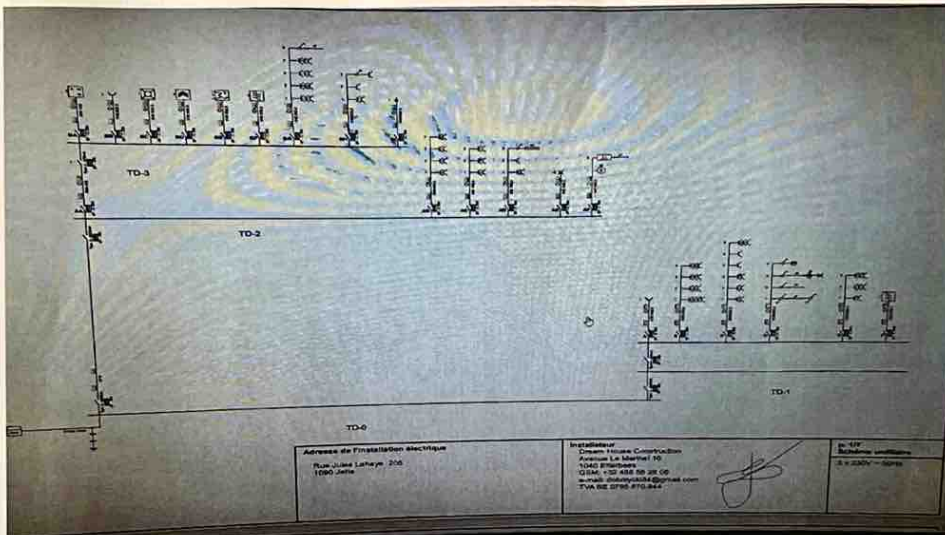
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 45/2023/97322/E01.1

REF. 45/2023/97322/E01.2

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation

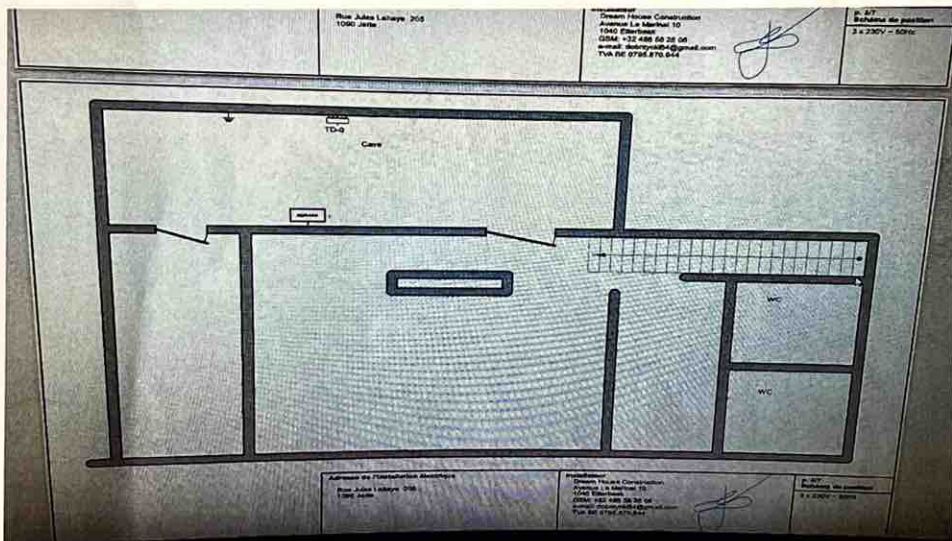
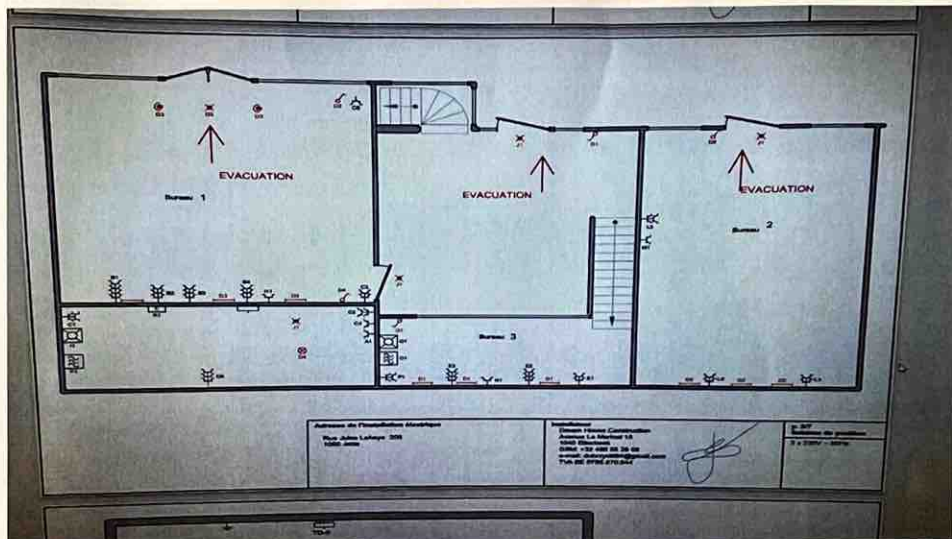


**Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension**

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** **CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 45/2023/97322/E01.1** **RÉF. 45/2023/97322/E01:2**

ANNEXES

Plan de position des prises de terre



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 45/2023/97322/E01.1

RÉF. 45/2023/97322/E01.2

ANNEXES

Plan de position des prises de terre

